



TEACHERS'TM

PENSION PLAN • RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Allocution prononcée à l'occasion de

**l'Assemblée générale annuelle du
Conseil des gouverneurs de la
Fédération des enseignantes et des enseignants
de l'Ontario**

par
Eileen Mercier
Présidente du conseil
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
le 19 août 2008, à 11 h 15
à l'hôtel Sheraton at the Falls
Niagara Falls
VERSION FINALE
L'allocution définitive fait foi

Merci beaucoup, Maureen, et bonjour à toutes et à tous.

Du RREO, se joignent à moi aujourd'hui, M. Guy Matte, membre du conseil, M. Jim Leech, président et chef de la direction, M. Bob Bertram, vice-président directeur, Placements et M^{me} Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants. Nous serons heureux de répondre à vos questions durant la période qui suivra mon allocution et celle de Guy. MM. Hugh Mackenzie et Louis Martel, également membres du conseil, sont aussi parmi nous aujourd'hui.

Tout d'abord, je tiens à te féliciter, Maureen, pour ton travail exceptionnel cette année à titre de présidente de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO). Il y a eu de nombreux défis à relever au cours de l'année, mais je ne doute aucunement que l'expérience a été enrichissante. Ton dévouement à l'égard du travail à accomplir et ton engagement à offrir aux participants ce qu'il y a de mieux sont exemplaires.

Félicitations à toi aussi, Joe, pour ta nomination à titre de président. Nous nous réjouissons à l'idée de continuer à collaborer avec toi et ton équipe de direction durant ton mandat.

C'est avec plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour discuter de votre régime de retraite et des difficultés auxquelles il fait face. Les observations que je vous présente aujourd'hui doivent être placées dans le contexte des trois objectifs permanents du régime de retraite à l'égard de l'ensemble des participants :

- sécurité des prestations;
- stabilité des taux de cotisation;
- équité intergénérationnelle.

Bien que je laisse à Guy le soin de présenter le compte rendu semestriel, je souhaite tout de même aborder quelques questions importantes concernant les services d'administration et de placement incomparables du régime. Mon allocution d'aujourd'hui portera principalement sur la question de la capitalisation du régime. Vous et vos partenaires gouvernementaux, conjointement avec le conseil, devez prendre d'importantes décisions en prévision du dépôt de l'évaluation actuarielle, à la fin du mois prochain, et le RREO veut faire tout en son pouvoir pour vous aider.

Cependant, je tiens d'abord à vous faire part d'une nouvelle importante concernant les services de retraite dont vous bénéficiez : un rapport de CEM Benchmarking Inc. paru récemment classe le RREO au **premier rang** parmi ses homologues d'Amérique du Nord. En outre, le RREO partage le premier rang à l'échelle internationale. Les résultats se fondent sur l'évaluation de 11 catégories de service, du versement des rentes à la communication avec les participants. Ces résultats prennent tout leur sens lorsque l'on considère nos coûts, de loin inférieurs à ceux d'autres régimes bien classés offrant des services complets directement aux participants. Je constate que vous, les participants du régime, êtes aussi d'accord avec cette évaluation, car vous lui accordez actuellement une note de 9,1 sur 10 pour la qualité du service.

L'équipe de Rosemarie sort d'une autre saison occupée de demandes de rentes, le régime comptant maintenant 111 000 retraités. En 2008, le régime versera 4,2 G\$ en prestations, comparativement à 4 G\$ en 2007. Les cotisations perçues s'élèveront à 2,4 G\$ cette année, contre 2,1 G\$ l'an dernier. Vous savez sans doute que la hausse des cotisations perçues n'est pas due à une augmentation du nombre d'enseignants actifs cotisant au régime, mais plutôt à la hausse du taux de cotisation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Il s'agissait de la deuxième d'une série d'augmentations des taux faisant suite à l'évaluation actuarielle déposée en juin 2006. Une troisième hausse du taux de cotisation aura lieu le 1^{er} janvier 2009.

Jetons maintenant un coup d'œil aux placements.

Comme vous le savez sans doute tous, une grande volatilité caractérise toujours le climat mondial des placements.

Il y a un an, personne n'aurait pu prévoir l'ampleur qu'allait prendre la crise du crédit. Elle pèse énormément sur l'économie américaine, et sur celle du Canada par ricochet. Son incidence s'est aussi fait sentir sur la caisse du RREO. Nos titres à revenu fixe ont été touchés et leur valeur a reculé, à l'image des cours actuels des marchés. Une bonne nouvelle cependant : d'autres catégories d'actif qui auraient pu subir des baisses beaucoup plus importantes s'en tirent relativement bien.

Les retombées de la crise des prêts hypothécaires à risque élevé et de celle du papier commercial adossé à des actifs continueront de se faire sentir pour le reste de l'année, et possiblement même au cours des quelques prochaines années. Il nous faut plus que jamais faire confiance à notre système de gestion du risque et à notre processus de vérification préalable et maintenir le cap, sans opter pour des raccourcis. Nous serons mis à l'épreuve comme jamais auparavant au cours des 12 à 24 prochains mois. Nous connaissons des difficultés à court terme, mais nous misons sur le long terme.

Autre bonne nouvelle, nous comptons sur une équipe expérimentée qui ne réagit pas exagérément aux difficultés actuelles du marché. Vu la nature cyclique des marchés, notre équipe a déjà été confrontée à de telles difficultés auparavant. Des gestionnaires moins expérimentés auraient pu croire que la période haussière sans précédent de 10 ans que nous venons de connaître allait se prolonger indéfiniment. Mais les membres de notre équipe ont déjà connu les fluctuations du marché et savent qu'il ne peut pas être éternellement à la hausse. Nos dirigeants gardent la tête froide. La direction et le conseil continuent de faire

confiance à la diversification par régions géographiques et par catégories d'actif du portefeuille, à l'attention que porte l'équipe aux détails liés à la conjoncture des marchés et à sa capacité d'action et de réaction. Comme nous l'avons affirmé en avril lors de notre assemblée annuelle, en période de volatilité des marchés, le mieux est souvent de se concentrer sur l'essentiel et de miser sur ses forces.

Je crois que la paraphrase de Rudyard Kipling qu'a employée Bob Bertram durant l'assemblée annuelle, en avril, mérite d'être répétée aujourd'hui :

« Si tu réussis à garder la tête froide pendant que les autres perdent la tête... si tu gardes confiance en toi lorsque personne ne te fait confiance... le monde t'appartiendra et tu connaîtras du *succès en tant qu'investisseur*, mon fils. »

C'est ce qui m'amène au sujet principal de mon allocution d'aujourd'hui : la résolution du problème d'insuffisance de capitalisation du régime.

Jamais auparavant nos organisations respectives – le conseil, la FEO et le gouvernement – ont été confrontées à des difficultés plus urgentes. Heureusement, nous n'avons jamais non plus été mieux informés de la façon de résoudre ces difficultés.

Nous avons collaboré étroitement afin de recueillir de l'information auprès de certains des plus grands cerveaux du secteur – actuaires, avocats et universitaires – et auprès des personnes qui se fient le plus à nous : les participants. Les données ont été recueillies de façon impartiale, avec la participation active des partenaires du régime ainsi que du conseil, et les résultats ont été communiqués et présentés en toute transparence.

- Depuis l'évaluation déposée en 2005, nous avons mené un sondage conjoint auprès des participants et reçu un rapport détaillé sur leurs préférences pour ce qui est des cotisations et des prestations, si des modifications devaient y être apportées.
- Nous avons conjointement commandé, auprès d'un groupe d'experts internationaux, une importante étude sur les hypothèses actuarielles du régime. Le groupe d'experts a confirmé que le régime est maintenant arrivé à maturité et que les hypothèses utilisées pour les évaluations ne sont donc pas trop prudentes, que le taux d'actualisation utilisé doit tenir compte du rendement et du risque, et qu'un nouveau mécanisme d'intervention est nécessaire afin de répartir le risque entre toutes les générations.
- À la suite des commentaires du groupe d'experts sur le profil démographique du régime, nous avons embauché un chercheur réputé de l'Université de Waterloo, qui a créé une nouvelle table de mortalité. Elle indique que l'espérance de vie des participants est beaucoup plus longue que ce que prévoyaient nos hypothèses, ce qui rend la capitalisation du régime beaucoup plus coûteuse que nous l'avions supposée.
- Le RREO a commandé une autre étude portant sur huit régimes de retraite à prestations déterminées canadiens. Cette étude visait à comprendre comment ces régimes, arrivés à maturité, ont résolu leurs problèmes de capitalisation. Les huit régimes observés ont tous déterminé que l'adoption de diverses formes de protection conditionnelle contre l'inflation était la meilleure façon de concilier leurs priorités conflictuelles (besoins des participants, notamment l'équité intergénérationnelle, besoins des répondants et besoins financiers du régime).

Ce sont donc là les données que nous avons recueillies pour nous aider à prendre la décision difficile qui nous attend. Nous sommes tous responsables, à l'égard des participants, de faire le nécessaire pour que le régime demeure en bonne santé financière tout en étant équitable pour tous les participants actuels et futurs.

Contrairement à nos trois organisations, les nombreux régimes de retraite qui font face à une insuffisance de capitalisation et dont la survie est menacée aujourd'hui n'ont pas pris le risque au sérieux. Comme je l'ai mentionné au début de mon allocution, nous avons trois objectifs en ce qui a trait aux participants :

- la sécurité des prestations;
- la stabilité des taux de cotisation;
- l'équité intergénérationnelle.

Lorsque les revenus de placements ne suffisent pas à combler une insuffisance de capitalisation, la *Loi sur les régimes de retraite* prévoit deux façons d'y parvenir :

1. une hausse des taux de cotisation;
2. une réduction des prestations non constituées.

En nous appuyant sur toutes les recherches que nous avons réalisées conjointement au cours des deux dernières années et sur les données que nous en avons tirées, le conseil s'est forgé une opinion claire de ce qu'il croit être la meilleure option pour l'ensemble des participants. Nous en avons fait part à la direction des partenaires du régime. Il semble que les discussions sont entamées et nous nous réjouissons de savoir que le processus progresse. Nous savons que toutes les personnes impliquées dans cette décision sont conscientes des risques associés à des taux de cotisation trop élevés et de la nécessité d'opter pour une solution viable à long terme. Le conseil est confiant que les partenaires disposent des données – et de la volonté – dont ils ont

besoin pour prendre une décision réfléchie et bien informée dans l'intérêt de tous les participants.

Lorsque la décision sera prise, il restera beaucoup de travail à faire pour en finaliser les détails avant le dépôt de l'évaluation actuarielle, le 30 septembre. Le mois qui vient sera très occupé, tant pour nous que pour nos conseillers.

En conclusion, je vous laisse avec trois sujets de réflexion.

Premièrement, votre régime de retraite est toujours entre les mains de la meilleure équipe du secteur. Les services administratifs et l'expertise en matière de placements qui le caractérisent sont inégalés.

Deuxièmement, les seules contraintes auxquelles fait face le régime de retraite lui sont imposées par des forces externes, indépendantes de sa volonté : le profil démographique lié à sa maturité, qui réduit sa souplesse en matière de placement, et une conjoncture marquée par de faibles taux d'intérêt et des rendements encore plus faibles des placements, que Mark Carney, président de la Banque du Canada, a qualifiée de « nouvelle norme ».

Troisièmement, le rôle du conseil est de vous donner sa recommandation la mieux informée et la plus réfléchie. Nous exerçons toutes nos activités en fonction de notre mandat, soit de préserver, de protéger et d'accroître la valeur à long terme du régime.

Merci. Jim, Bob, Rosemarie et moi-même nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

#####